

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**Du lundi 14 septembre 2015**



Présents : Olivier BERNARD, Laurence CALIN, Christian CARETTE, Isabelle GAGO, Priscilla JOUTY GARCIA, Denis JACOTOT, Alexandre LUMINET, Patrice MANCEAU, Manuel PINSON, Philippe RABAUX, Jean-Luc ROYER, Patricia THIBAULT.

Absents :

Frédéric FERE, Claude GUICHET procuration à Jean-Luc ROYER, Patrizia MOYEUX.

Secrétaire : Isabelle GAGO

La séance est ouverte à 19 heures.

**Approbation du dernier compte-rendu**

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu.

**Création d'un jardin public**

Le Conseil Municipal décide la création d'un jardin public, situé derrière l'école, à l'emplacement des jardins communaux. A cette fin, un préavis sera envoyé aux locataires actuels.

**Assurance dommages ouvrage travaux sur le bâtiment de la mairie**

Cette assurance est obligatoire pour les travaux envisagés. Le Conseil Municipal souscrit une assurance dommages ouvrage pour un montant de 5 470 € TTC.

**Travaux voirie 2015**

Le Conseil Municipal retient les devis suivants :

- Pour la réfection de la route menant du hameau de Vaux-sur-Crosne à Cessey-sur-Tille, le devis de l'entreprise SNEL pour un montant TTC de 28 792.55 €,
- Pour la pose de caniveaux sur la rue du Paquier Garnier, le devis de l'entreprise ROTH LISBERGER pour un montant TTC de 6 788.40 €.

**Achat d'un défibrillateur**

Le Conseil Municipal décide l'achat d'un défibrillateur qui sera installé à la salle du Vernois dans le sas d'entrée. Le devis retenu est celui de l'entreprise UN DEFI POUR LA VIE pour un montant TTC de 1 919.46 €.

**Achat de matériel informatique pour le secrétariat de mairie**

Le Conseil Municipal a retenu le devis de l'entreprise QPC INFORMATIQUE pour un montant TTC de 2 192.42 € pour remplacer en urgence le matériel informatique de la mairie.

**Travaux 2016 réalisés par le Syndicat d'électrification de Plombières**

Le Conseil Municipal décide de demander un devis pour l'enfouissement des réseaux de la rue de l'église du pont de la Tille au pont du bief.

**Rapport annuel du Président du Syndicat d'électrification de Plombières**

M. JACOTOT présente le rapport du Président dont la copie est consultable en mairie.

**Avenant au contrat collectif de maintien de salaire**

Le personnel communal bénéficie d'un contrat collectif de maintien de salaire en cas de longue maladie. La cotisation augmente au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à 1.63 % du salaire brut. Bien que les communes soient autorisées à participer à ce type de contrat de prévoyance, sur Remilly, cette cotisation est entièrement à la charge du personnel.

**Agenda d'accessibilité programmée**

Les communes ont l'obligation de programmer sur 3 ans la mise en accessibilité pour les personnes handicapées des bâtiments communaux accueillant du public. La Communauté de Communes de la Plaine des Tilles a pris à sa charge le diagnostic nécessaire. Le montant des travaux est estimé sans tenir compte de la réalisation qui peut être effectuée par les agents communaux et sans prendre en compte les solutions retenues qui peuvent en minimiser le coût. L'agenda retenu est le suivant :

- Pour 2016 : la mairie, l'église et le cimetière : 12 950 €
- Pour 2017 : l'école : 35 150 €
- Pour 2018 : les vestiaires de foot : 11 100 €

### **Avenant à la convention permettant le conventionnement du logement communal situé 3B rue de l'Eglise**

La commune bénéficie d'un conventionnement du Conseil Départemental pour le F2 situé 3B rue de l'Eglise. Les dispositifs départementaux ayant été modifiés, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant à la convention initiale afin de continuer de bénéficier du caractère social de ce logement.

### **Destination des coupes en forêt**

Le Conseil Municipal décide de la destination de plusieurs coupes de la forêt communale :

- Parcelles 54 et 55 : en 2016, coupe de bois d'œuvre de chêne,
- Parcelle 41 : annulation du relevé de couvert,
- Parcelles 49, 50, 64, 68 B1 et 69 B1 : report
- Parcelles 54 et 55 : vente sur pied des futaies affouagères par l'ONF et délivrance des houppiers de chêne.

### **Redevance d'occupation du domaine public Grdf 2015**

Le Conseil Municipal fixe à 282.18 € la redevance Grdf pour le réseau de distribution de gaz implanté sur la commune.

### **Révision du loyer du bassin n°1**

Le Conseil Municipal maintient le prix du loyer du bassin n°1 à 31 € pour 2015, 2016 et 2017. Ce bassin est loué à l'association de pêche de Remilly.

### **Décision modificative n°2 – budget principal**

Le Conseil a pris plusieurs décisions (divers aménagements de voirie etc...) qui n'étaient pas prévues au budget initial. Certains articles n'étaient pas assez approvisionnés suite notamment à des dépenses supplémentaires (les ateliers communaux ont eu des frais imprévus pour les travaux de l'école...). Afin de réajuster la comptabilité, le Conseil Municipal décide de prendre la recette des ventes de bois non prévue au budget et de la répartir sur les articles qui en ont besoin.

### **Remboursement parts scolaires 2014/2015 de la part de la commune de Bressey**

Le Conseil Municipal confirme le maintien de la part scolaire à 38 € par enfant et 315 € par salle de classe pour l'année 2014/2015.

Le Maire remercie le personnel et les conseillers municipaux qui se sont mobilisés pour permettre la transformation d'une partie de notre école en classe pour les maternelles (création d'une salle de motricité, transformation des sanitaires etc...) Une mention spéciale pour Christian CARETTE pour sa présence journalière aux côtés du personnel. Grâce à leurs implications tout était prêt pour la rentrée des classes.

La séance se termine à 21 heures.

# INFORMATIONS

## REVISION EXCEPTIONNELLE DE LA LISTE ELECTORALE PRINCIPALE

Les élections du Conseil Régional auront lieu le 6 et 13 décembre prochains. Une révision exceptionnelle aura donc lieu à cette occasion. Les personnes non inscrites sur la liste électorale peuvent le faire **avant le 30 septembre** dernier délai.

## RENTREE DES CLASSES

La rentrée des classes s'est très bien passée. Nous accueillons 45 élèves en primaire et 24 en maternelle. La directrice d'école est Delphine ANDRE qui s'occupe des CP et du CM2, M. Romain CHEVANNE a en charge les CE1, CE2 et le CM1. Mme Delphine DE PONTBRIAND gère les maternelles.

Mme Christelle GIRAUD a pris ses fonctions d'ATSEM.

Instituteurs, parents et personnel se déclarent ravis de l'école et de ses intervenants. C'est une grande satisfaction pour la commune qui s'est beaucoup investie pour que tout se passe au mieux.

## RECRUTEMENT

La commune lance un appel à candidature car nous avons un agent qui va partir en début d'année 2016 en congés de maternité. Le poste ouvert comprend des heures de ménages, des heures d'animation, de la distribution de courrier et les états des lieux pour les locations de la salle du Vernois. Les postulants devront être titulaires du BAFA et pouvoir être disponibles rapidement (en cas d'arrêt anticipé de l'agent)

Les candidatures devront être déposées en mairie avant le 16 octobre 2015.

## ARC SUR TILLE

La journée départementale de la randonnée pédestre aura lieu à Arc sur Tille le dimanche 27 septembre. 4 parcours différents sont prévus. Pour tous renseignements, contacter M. Philippe BADET au 06.77.79.06.31 ou sur [arc1000pattes@gmail.com](mailto:arc1000pattes@gmail.com)

## VIDE-GRENIER

L'association LES MILLE PATTES organise son vide-grenier annuel au bénéfice de l'école.

**Dimanche 27 septembre de 8 h à 18 h à la salle du Vernois**

Entrée gratuite.

Pour tous renseignements et inscriptions 03.80.37.01.85 ou sur [millepatte21@gmail.com](mailto:millepatte21@gmail.com)

Certains habitants ont leurs arbres qui envahissent les passages piétonniers. Merci de tailler vos arbustes et ramasser les feuilles et les aiguilles de sapin qui tombent sur le domaine public.

## COMITE DES FETES

Repas choucroute le 31 octobre à la salle du Vernois

Marché de Noël le 28 novembre à Colmar (places limitées)

Réservez dès à présent ces dates.